Demandeurs d’asile en Ile-de-France : le gouvernement souhaite «desserrer la pression» en les réorientant vers d’autres régions

19/12/2020 à 8h07



Marlène Schiappa a annoncé la mise en place d’un nouveau schéma d’accueil des demandeurs d’asile à partir de janvier 2021. « *En Ile-de-France se polarise environ 45 % de la demande d’asile et pourtant il n’y a que 19 % du parc d’hébergement qui est disponible et donc des campements s’organisent régulièrement* », a indiqué la ministre déléguée à la Citoyenneté.

Avec ce nouveau schéma national d’accueil, « *les demandeurs d’asile qui sont issus des régions en tension pourront être orientés dans des régions dans lesquelles il va y avoir des places disponibles* », dès l’enregistrement de leur demande d’asile. Ce nouveau dispositif permettra de réaliser « *un rééquilibrage territorial important de la prise en charge de la demande d’asile* ». L’objectif est d’orienter « *progressivement* » environ 2.500 demandeurs d’asile depuis la région parisienne vers les autres régions, selon le ministère de l’Intérieur.

Les 4.500 places d'hébergement supplémentaires, annoncées en septembre, seront créées en 2021 « *en dehors de l'Ile-de-France pour desserrer la pression* » et assurer « *une meilleure répartition* » en France.

A partir de janvier, environ 1.500 places vont être également dédiées au dispositif de retour volontaire, « *pour ne pas laisser sans solution sur le territoire* » les personnes déboutées.

msn/20 minutes